

## Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 13 avril 2015



Le nouveau calendrier scolaire pour les trois années à venir fait la part belle aux professionnels du tourisme. Le ministère maintient 3 zones collées aux périodes d'enneigement, ce qui génère un troisième trimestre bien trop long. En somme, un calendrier scolaire pour les professionnels du tourisme et non pour les élèves.

Au final, c'est beaucoup de bruit pour peu de changements. Le SNUipp-FSU note que le débat sur le calendrier scolaire est mené par à-coups, sans réflexion cohérente sur l'ensemble du temps. Il regrette que du fait du maintien des trois zones avancées sur les périodes d'enneigement, l'année scolaire restera toujours aussi déséquilibrée entre périodes scolaires et périodes de repos avec notamment un troisième trimestre très long. La réforme des rythmes de la journée et de la semaine était soi-disant faite pour l'enfant. Pour qui sont donc les rythmes de l'année ?

Nous dénonçons à nouveau aujourd'hui, le report des opérations de carte scolaire, après les élections départementales, qui entraîne des difficultés pour le mouvement et engendre un travail considérable pour les personnels de la DSDEN.

De plus, le report du CDEN, initialement prévu mercredi dernier, au lendemain du comité technique, à ce matin, a semé la confusion dans les écoles et pour les collègues. En effet, se situant le même jour que la CAPD, les collègues qui risquaient se trouver confrontés à une mesure de carte scolaire ont été informés par les services, à juste titre. Pour autant, le non respect du calendrier des instances est choquant : le CDEN aurait du avoir lieu bien avant la CAPD.

Nous allons étudier aujourd'hui la liste d'aptitude direction d'école. Le SNUipp-FSU rappelle à nouveau son opposition à cette liste d'aptitude. D'autre part, il reste beaucoup à faire pour cette question de la direction d'école, toujours en souffrance. A l'issue du « chantiers métier » de la direction d'école, engagement avait été pris d'aboutir pour la rentrée 2015 à des protocoles académiques de simplification administrative. En Gironde, le groupe de travail en charge de ce chantier, a permis de mener une réflexion pertinente au plan local. Cependant, à quelques mois de la rentrée, ce dossier reste au point mort sur le plan national. Vous avez pourtant clairement demandé que ces protocoles de simplification limitent les enquêtes et sollicitations administratives, évitent les doublons en matière de communication institutionnelle et mettent en place des aides, notamment juridiques, pour répondre aux questions ponctuelles des directrices et directeurs d'école concernant l'exercice quotidien de leurs fonctions. C'est pourquoi, conformément aux engagements pris, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour demander un véritable choc de simplification pour la rentrée prochaine. Si cet engagement n'était pas tenu, le SNUipp-FSU n'exclut pas d'appeler directrices et directeurs à mettre en place leur propre protocole de simplification administrative. A cet effet, il lancerait la consigne « Je réponds quand j'ai le temps » les appelant à se concentrer prioritairement sur le fonctionnement concret de l'école et sur ce qui relève de la prise en charge des élèves et du lien aux familles.

La loi sur la scolarisation des enfants handicapés a 10 ans. Cette loi ne peut être appliquée sans les personnes qui la mettent en œuvre sur le terrain : les AVS. Certes un certain nombre de CDI ont été signés depuis la rentrée. Mais ceci ne concerne malheureusement qu'une minorité de personnes. L'Education nationale fait de plus de plus appel pour ces missions indispensables à des personnels en CUI, contrat de retour à l'emploi, de droit privé..., des contrats de deux maximum, de 20 heures le plus souvent. Ces contrats, créés pour enrayer le chômage de masse,

sont aujourd'hui avec ces missions d'AVS détournés de leur but. En effet, ces personnes, comme prévu dans la convention, doivent bénéficier d'une formation de retour à l'emploi qui doit leur permettre de retrouver un travail. Alors que la circulaire (janvier 2010) insiste sur l'accompagnement et l'aide que doit apporter l'employeur en ce sens et malgré les recours aux prud'hommes, certaines AVS ne bénéficient toujours pas d'une formation adaptée. Quand aux formations à l'initiative des personnes, elles se trouvent découragées par la DSDEN. Où est la qualité de l'accompagnement ? Quel respect des personnels et des élèves ?

Depuis plusieurs semaines, le SNUipp-FSU avec les autres syndicats s'opposent au profilage des postes imposé dans notre académie et notre département.

Enseigner ne signifie pas faire la même chose partout, personne ne le nie. En revanche penser que « certain-es » seraient plus « qualifié-es » que d'autres est inexact, et montre un manque de considération pour des collègues qui parfois travaillent depuis de nombreuses années sur des postes qui vont être profilés.

Les enseignant-es s'adaptent chaque année à un nouveau poste : nouvelle classe, nouveaux élèves, parfois nouveau niveau, nouvelle école, nouvelles missions. Pour cela ils se forment, se renseignent, s'impliquent. Cela fait d'ailleurs partie des « compétences » attendues d'un-e professeur des écoles. Le travail en équipe lui-même ne veut pas dire travailler obligatoirement avec des collègues qui pensent comme vous. C'est dans l'échange et la diversité que se construisent les plus beaux projets, les plus durables. Ce n'est pas en se refermant sur eux-mêmes que les systèmes peuvent avancer, mais en prenant en compte les différences et en faisant en sorte que chacun trouve sa place!

Parfois les choses se passent mal, ou bien l'on veut changer d'air, ou simplement se rapprocher de son domicile. Dans ces cas le mouvement permet à chacun-e de pouvoir changer de poste avec des règles équitables et vérifiables (l'AGS).

Le profilage induit l'idée que « certain-es » seraient plus capables que d'autres. Nous sommes tous différent-es, et nous avons tous notre manière de fonctionner. C'est aussi la richesse de notre métier, et c'est une chance pour les élèves de connaître des approches différentes au cours de leur scolarité.

Au SNUipp-FSU nous défendons une école qui ait confiance en ses enseignant-es !

Pour le SNUIPP-FSU, il faut de la formation initiale et continue de qualité, du temps pour le travail en équipe, un accompagnement des personnels et de la bienveillance de l'administration. Pour le SNUipp-FSU, l'accès aux postes de ne pas se faire par des IEN qui choisissent un-e enseignant-e, un directeur-trice, un-e CPC, un-e PMQC après dix minutes d'entretien : cela revient à nier la réalité relationnelle d'une équipe et la relation pédagogique. Un entretien ne peut en aucun cas rendre compte de pratiques. Non Il n'y a pas d'idéal type dans notre profession. Vos entretiens hors sol produiront à coup sûr des avis infondés et injustes car tout le monde n'a pas la capacité de mettre les « habits du dimanche ». Ils n'en sont pas moins des personnels compétents. Être à l'aise oralement devant un jury, à un moment donné, est-ce le gage d'une bonne pédagogie en classe ou d'une compétence à entrer en relation et à animer une équipe ? Cela risque surtout de faire renoncer des collègues qui auraient souhaité postuler sur ces postes, mais qui n'ont pas été formé-es à ce type d'exercice !

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO et le SE-UNSA ont appelé les collègues à signer la pétition académique intersyndicale pour dire non au profilage des postes. Ils soutiennent l'initiative prise par les collègues de Lormont, réunis en assemblée générale, et ont appelé les

collègues à venir défilier devant la DSDEN aujourd'hui même pour montrer que nous avons tous le profil !

Moment-clé dans la vie professionnelle des enseignants des écoles, le mouvement permet de moins en moins d'obtenir un poste selon ses vœux. Les règles imposées ces dernières années par l'administration doivent évoluer. Le SNUipp-FSU lance une pétition nationale. Pour le SNUipp-FSU, l'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables, connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités départementales.